

Conformément à l'arrêté ARR_544 du 18 septembre 2025, une enquête publique aura lieu du **lundi 13 octobre 2025 à 9h au mercredi 12 novembre 2025 à 12h inclus**, soit 30,5 jours consécutifs.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné la commission d'enquête, composée de Monsieur Jean-Patrick ERARD, président, Monsieur Claude NICOLAS et Monsieur Serge LESTAN en qualité de membres titulaires et Monsieur Régis DEMENGE en qualité de membre suppléant.

Le siège de l'enquête publique est le siège de la Métropole du Grand Nancy, situé 22-24, viaduc Kennedy à NANCY.

Toute demande d'information concernant le RLPi peut être adressée à la Métropole du Grand Nancy, maître d'ouvrage de la procédure, soit par voie postale (Métropole du Grand Nancy, Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, 22-24 viaduc Kennedy CO n°80036, 54035 NANCY), soit par courriel (naima.maziz@grandnancy.eu), soit par téléphone (03.83.91.83.16).

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et horaires habituels d'ouverture des lieux ci-dessous :

- Au **siège de la Métropole du Grand Nancy**.
- Dans les **mairies des communes de la Métropole du Grand Nancy** (excepté pour la commune de Malzéville où le dossier sera consultable au Centre Technique Municipal, 30 rue des Chenevières).
- Lors des **permanences** de la commission d'enquête mentionnées ci-après.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en version dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/r/1pi-mgn>

Un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy aux jours et heures d'ouverture habituels.

Durant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres titulaires de la commission d'enquête sera mis à disposition du public dans les mairies des communes (excepté pour la commune de Malzéville où le registre sera mis à disposition au Centre Technique Municipal, 30 rue des Chenevières) ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra pendant toute la durée de l'enquête, consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Sur les **registres d'enquête** prévus à cet effet et mis à disposition dans les mairies des 20 communes (excepté pour la commune de Malzéville où le registre sera mis à disposition au Centre Technique Municipal, 30 rue des Chenevières), au siège de la Métropole et lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées ci-après.
- Sur le **registre dématérialisé** de l'enquête publique : <https://www.registredemat.fr/rpi-mgn>
- Par **courrier** adressé au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : **22-24, viaduc Kennedy CO n°80036, 54035 NANCY cedex**
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rpi-mgn@registredemat.fr

Pendant l'enquête publique, des permanences seront organisées par la commission d'enquête. Elles sont ouvertes à tous indépendamment du lieu de résidence.

Les lieux, jours et heures des permanences sont précisés dans le tableau ci-après :

VILLES	DATES PERMANENCE	HORAIRES	LIEUX
MAXÉVILLE	Mardi 14 octobre 2025	17h00-19h00	Mairie, 14, Rue du 15 septembre 1944
NANCY	Lundi 20 octobre 2025	17h00-19h00	Hôtel de Ville, 1, Place Stanislas
PULNOY	Mardi 4 novembre 2025	14h00-16h00	Mairie, 2, Rue du Tir
SAINT-MAX	Mardi 28 octobre 2025	17h00-19h00	Mairie, 37, Avenue Carnot
SAULXURES-LÈS-NANCY	Mercredi 29 octobre 2025	17h00-19h00	Mairie, 2, Rue de Tomblaine
SEICHAMPS	Lundi 3 novembre 2025	17h00-19h00	Mairie, Avenue de l'Europe
TOMBLAINE	Mercredi 29 octobre 2025	10h00-12h00	Mairie, Place Goethe
VANDOEUVRE-LÈS-NANCY	Mardi 21 octobre 2025	14h00-16h00	Mairie, 7, Rue de Parme
VILLERS-LÈS-NANCY	Mardi 21 octobre 2025	17h00-19h00	Mairie, Boulevard des Aiguillettes
MÉTROPOLE DU GRAND NANCY	Mercredi 15 octobre 2025	17h00-19h00	Siège de la Métropole du Grand Nancy
	Mercredi 22 octobre 2025	17h00-19h00	22-24 Viaduc Kennedy à Nancy
	Mercredi 12 novembre 2025	10h00-12h00	

Le rapport de la commission d'enquête et ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique : à la **Métropole du Grand Nancy** (Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine), ainsi que sur son site internet aux adresses <http://enquetespubliques.grandnancy.eu> et <https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/urbanisme/le-reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi-se-construit-avec-vous> ; dans les **20 mairies** de la Métropole aux jours et horaires d'ouverture ; sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/rlpi-mgn> ; et à la **préfecture de Meurthe-et-Moselle**.

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet de RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, fera l'objet d'une approbation par le conseil métropolitain.